

LES CHANGEMENTS DE LA LOI ALUR Les bases de l'immobilier dans les domaines de la Transaction, de la Gestion Locative, de la Gestion de la Copropriété et de l'Urbanisme EN FOAD

259,00 €

18,50 €

14 heures

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Connaitre toutes les modifications que la loi ALUR a apportées dans les domaines de la Transaction, Gestion Locative, Gestion de copropriété et Urbanisme. Identifier les nouvelles obligations réglementaires des agents immobiliers. Découvrir l'évolution de la nouvelle réglementation : de la prise de mandat jusqu'à l'avant contrat...Acquérir les nouvelles règles de la mise en location et de la gestion locative ainsi que l'évolution des règles relatives à la copropriété dans le quotidien d'un agent immobilier. Apprendre les règles de la construction, de l'urbanisme et de son fonctionnement ainsi que la transition énergétique

CONTENU DU PROGRAMME

OBLIGATIONS, PRATIQUES ET NOUVELLES RÈGLES DE LA TRANSACTION : les bases du contrat, le mandat et les modifications de la loi ALUR, la rémunération et dédommagement de l'agent immobilier, le bon de visite, le devoir d'information et de conseil, la publicité, les diagnostics, les pourparlers, l'avant contrat, l'acte authentique, L'habitat participatif, QUIZ. **LA GESTION LOCATIVE :** les contrats, constituer et étudier le dossier du candidat locataire, les différents préavis, Les différents préavis : reconduction et transfert du bail, QUIZ. **LA GESTION DE LA COPROPRRIÉTÉ :** la copropriété, les acteurs de la copropriété, la maintenance de l'immeuble, la vente d'un lot en copropriété, l'individualisation des frais de chauffages collectif, QUIZ. **L'URBANISME :** les règles de la construction, compréhension de l'urbanisme et fonctionnement, la transition énergétique, Les bases du marché, Livret Pédagogique et document à télécharger, QUIZ

NATURE DE L'ACTION

Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nombre de participants maximum : illimité

PUBLIC VISE

Les titulaires de la carte professionnelle, Les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau, Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier

PRE-REQUIS

Aucun prérequis

MODALITES D EVALUATION

QCM/Quiz temps estimé : 10 à 15 mn
Documents/Livrets pédagogiques à télécharger
Moyens de contrôle de l'assiduité : Attestation(s) d'assiduité; Certificat de Réalisation; Attestation(s) de Présence FOAD et Relevé(s) de connexion

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Formation préenregistrée, suivie en autonomie ou en temps différé
Vidéos de formation en ligne enregistrées (pas de direct),
Tutorat, exposés et cours sous forme de vidéo à distance par des professionnels de leur domaine d'activité,

Supports en ligne ou hors-ligne,

Supports de formation de type présentation commentée

Matériel utilisé : Disposer d'un ordinateur ou tablette (carte son et enceinte), d'un navigateur récent et d'une connexion internet,
Plateforme LMS (Learning Management System)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation Ouverte à Distance (E.learning)

Le stagiaire dispose d'un accès libre et total (7J/7 et 24H/24) à notre plateforme avec son identifiant et son mot de passe personnel : <https://asformation.riseup.ai/Account/login>

L'apprenant suit le programme de formation à son rythme.

La totalité de la formation est à distance

Les délais dans lesquels les personnes chargées de l'assistance du stagiaire doivent intervenir lorsque l'aide n'est pas apportée immédiatement sont de 48 heures maximum et durant tout le long de la formation sont dispensés soit par téléphone (04.66.21.21.46) ou le forum de discussion de la plateforme E.Learning

HORAIRES

Pour les formations en présentiel ou visio-conférence : Matin : 08h30 - 12h00 / Après-midi : 13h30 - 17h00

ANIMATEUR NOM ET QUALITE DES FORMATEURS

Formateurs salariés ASE FORMATION et/ou formateurs partenaires.

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de formation

ACCESSIBILITE HANDICAPES

Présentiel : ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable
FOAD : Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivi par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation. Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

SATISFACTION

Taux de satisfaction :

 93 %

Taux de réponse : 47% (20 participants ont répondu / 23 n'ont pas répondu)